



15ème legislature

Question N° : 10854	De M. Rémi Delatte (Les Républicains - Côte-d'Or)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Camps de détention - Populations ouïghours	Analyse > Camps de détention - Populations ouïghours.
Question publiée au JO le : 17/07/2018 Réponse publiée au JO le : 09/10/2018 page : 9099		

Texte de la question

M. Rémi Delatte alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la détention des populations ouïghours dans des camps de concentration en Chine. Les Ouïghours, une population autochtone du Turkestan Oriental, font aujourd'hui l'objet de mesures répressives d'une grande brutalité, et l'on estime que plus d'un million d'entre eux sont enfermés dans des camps de « rééducation », véritables camps de concentration où ils sont forcés à abandonner leur identité ethnique. Au Conseil des droits de l'Homme des Nations unies comme dans toutes les instances humanitaires internationales, des voix s'élèvent pour dénoncer la plus grande incarcération de masse d'une minorité. Aussi, il lui demande les mesures que compte prendre la France pour condamner fermement cette détention et garantir, en Chine, la liberté des populations ouïghours.

Texte de la réponse

La France suit avec attention la situation des droits de l'Homme en Chine et notamment au Xinjiang. Elle a pris connaissance avec la plus grande préoccupation des informations relatives à l'existence de "centres de transformation par l'éducation". Les autorités françaises évoquent régulièrement leurs préoccupations s'agissant de la situation des droits de l'Homme en Chine auprès des autorités chinoises. La France a également mentionné publiquement ses préoccupations s'agissant de la situation des droits de l'Homme au Xinjiang lors des dernières sessions du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies et appelé au dialogue avec les populations locales. Elle a également rappelé son attachement au respect des libertés d'expression, de religion et de croyance à plusieurs reprises.